



## Stage de rentrée 26 et 27 septembre 2026

### Conditions générales de vente

#### 1. Stage de rentrée

Le stage de rentrée est un événementiel sportif mis en place par le Comité Régional EPGV Grand Est, association sportive et structure déconcentrée de la FFSV. L'événement se déroule sur 2 jours les 26 et 27 septembre 2026 à VitteL.

*Centre de Préparation Omnisports de VitteL*  
361 Avenue du Haut de Fol  
88800 VITTEL

Les objectifs ces 2 jours sont :

- Découvrir / redécouvrir et pratiquer des activités en salle ou en extérieur.
- Participer à des challenges pour renforcer les liens avec les animateurs et dirigeants de sa région
- Passer des moments conviviaux lors des temps informels.

Les séances ouvertes à l'inscription au choix sont :

- Neurotraining
- STEP tout public
- Fitball
- Aquagym
- Balade à pied
- Escalade
- Visite de musée du patrimoine et du thermalisme
- Balade à vélo
- Pilates
- Self Defense
- Zumba
- Marche active
- Et vie danse

Les effectifs sont limités sur les séances pour permettre d'assurer la sécurité des pratiquants.

Le participant choisit les différentes séances qu'il souhaite vivre dans la mesure des places disponibles sur chacune d'entre elles.

L'encadrement est assuré par des professionnels de l'animation sportive diplômés et possédant une carte professionnelle.

L'organisation pourra mettre en place des séances supplémentaires si les séances affichées sont complètes, et ce dans la mesure de ses possibilités d'encadrement.

**Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire Grand Est**

Maison Régionale des Sports – 13 rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine – Tel : 03 83 18 87 27

SIRET : 389 760 315 000 17 / Code NAF : 9312Z / Association Loi 1901



## 2. Conditions de participation

Peuvent participer au stage de rentrée les animateurs et dirigeants affiliés à la FFSV en 2025-2026, les stagiaires en formation CQP Animateur de Loisir Sportif en 2025-2026, les ROB, les personnes parrainées par un animateur et/ou dirigeant affilié qui participe au stage de rentrée 2026.

### 2.1. Etat de santé

Le participant certifie être dans un état de santé qui lui permet de pratiquer des séances d'activités physiques.

La participation au stage de rentrée implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

## 3. Inscription et tarifs

L'inscription se réalise en ligne sur internet, sur ce lien d'inscription :

[Stage de rentrée 26 et 27 septembre 2026 - CPO Vittel - Comité Régional EPGV Grand Est](#)

### 3.1. Tarifs

- Animateur, dirigeants, ROB FFSV et stagiaires CQP en 2025-2026 : 100 €

Ce tarif comprend :

- L'accès à certaines activités
- L'accès aux challenges
- L'échauffement collectif
- Les goodies
- La nuitée et le petit déjeuner
- Les repas du samedi soir et du dimanche midi

Prestation optionnelle :

Lors de l'inscription, certaines activités peuvent faire l'objet d'un coût supplémentaire.

C'est le cas de :

- Balade à vélo pour un tarif de 18 €
- Escalade pour un tarif de 12 €
- Aquagym pour un tarif de 10 €
- Visite du musée pour un tarif de 7 €

Le paiement de la participation peut s'effectuer par carte bancaire, par virement ou par envoi d'un chèque bancaire à la fin de la procédure d'inscription en ligne et donne lieu à l'envoi d'une confirmation d'inscription par courriel.

## 4. Tenues

Le participant veillera à porter une tenue adaptée à la pratique sportive avec des chaussures propres pour les activités en salle, et des chaussures spécifiques à l'extérieur, et/ou pour les activités aquatiques.

Il pourra s'il le souhaite apporter une serviette, et une bouteille d'eau (vivement conseillée).



## **5. Assurance MAIF**

### **5.1. Responsabilité civile**

Conformément à la législation en vigueur, le Comité Régional est assuré en responsabilité civile par le contrat MAIF souscrit par la FFSV.

### **5.2. Dommage matériel**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement.

Le participant veillera à prendre soin du matériel qu'il lui est confié pour la pratique des activités.

## **6. Modification et annulation de l'événement**

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les séances et leur déroulement, s'il juge que les conditions de sécurité pour les participants ne sont pas assurées. Dans ce cas, le COREG EPGV Grand Est en informe les stagiaires par écrit et rembourse les paiements effectués, sans autre indemnité.

Si l'organisateur venait à annuler l'événement, il restituerait les frais d'inscription aux participants.

Si le participant venait à annuler sa venue, les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de :

- 100% si l'annulation survient 30 jours avant l'événement
- 50 % si l'annulation survient entre 8 et 29 jours avant l'événement
- 0 % si l'annulation survient dans les 7 jours précédents l'événement

### **ASSURANCE ANNULATION VOYAGES :**

Chaque participant peut bénéficier d'une Assurance Annulation Voyages à souscrire en même temps que le voyage. Elle n'est pas comprise dans le coût du séjour et n'est pas obligatoire.

Vous pouvez contacter directement le pôle « Associations – Collectivités et Entreprise » de la MAIF au 09 78 97 98 99.

## **7. Force majeure**

Le COREG EPGV Grand Est ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit.

Sont notamment considérés comme un événement de force majeure : la guerre, l'émeute, les épisodes pandémiques et épidémiques, la grève, le blocage des moyens de transport et des réseaux de télécommunication, les catastrophes naturelles (inondation, déluge, incendie, avalanche...), les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'exécution de la présente prestations, ainsi que tous les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant, irrésistible et extérieur à la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale de la convention de formation.

Sont notamment considérés comme un cas fortuit la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.

Il est précisé que ces événements sont susceptibles d'entraîner l'annulation du stage de rentrée. Les prestations non réalisées seront alors entièrement remboursées aux stagiaires.

## **8. Protection des données**

Le COREG EPGV Grand Est est amené à recueillir les données personnelles des stagiaires dans le cadre de l'organisation et du déroulement du stage de rentrée qu'il divulgue (notamment pour les inscriptions, ainsi que les procédures de paiement...).



Seuls les services internes du COREG EPGV Grand Est sont destinataires de ces données à ce jour.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés. Ainsi, le Client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation.